



Audition de la CNSA à l'Assemblée nationale sur l'activité d'urgence

Dominique HUNAULT, président de la CNSA, a été reçu en audition le 11 septembre à l'Assemblée nationale par Thomas MESNIER, député LREM de Charente, le Professeur Pierre CARLI, président du Conseil national de l'urgence hospitalière, et l'IGAS, dans le cadre d'une mission décidée par la ministre de la Santé sur l'avenir des structures de médecine d'urgence et l'amélioration de la réponse globale aux urgences.

Cette mission a notamment pour objectif d'analyser la complexité actuelle de l'organisation des transports sanitaires urgents en amont des services d'urgence.

La CNSA a exposé son positionnement sur l'activité de l'urgence en rappelant que la participation des ambulanciers à l'urgence pré-hospitalière est essentielle car elle constitue un des attraits fondamentaux du métier et la pérennité dans l'emploi. Sans cette activité, les structures ambulancières sont incapables de maintenir les effectifs nécessaires à la permanence de soins. Ils réalisent ainsi plus de 33% de l'activité d'urgence pré-hospitalière et prennent en charge 5 millions de patients par an pour un nombre total de 40 millions d'appels aux centres 15 alors qu'ils connaissent d'importantes difficultés de recrutement.

La CNSA a rappelé que le secteur du transport sanitaire est pourtant pourvoyeur d'emplois (à temps plein et de proximité) et que les besoins en transport deviendront sans cesse croissants.

Enfin, les ambulanciers privés sont un maillon indispensable de la chaîne des soins en général et du dispositif d'urgence en particulier. Ils doivent être considérés comme des urgentistes à part entière.

Le rapport de la mission doit être remis en novembre.